

**INFORMATION SUR LES PROCÉDURES DE RÉSERVATION
DES ACCUEILS ÉLÉMENTAIRES ET MATERNELS
Année scolaire 2023-2024**

(Procédures susceptibles d'évoluer en fonction des décisions gouvernementales dans le cadre de la crise sanitaire – COVID 19)

Pour réserver en ligne les temps d'accueil de loisirs de votre enfant : munissez-vous de l'**identifiant** transmis par la direction de la restauration et de l'éducation.

Connectez-vous ensuite sur le site de la ville www.ville-houilles.fr puis accédez à votre Espace Citoyens.

PROCEDURE DE RESERVATION :

1. Dans l'onglet « *agir sur mes réservations* » : **sélectionnez l'activité** choisie.
2. Dans le calendrier, **cochez les journées** de présences souhaitées, **cochez la navette** si besoin.
3. **Cliquez** sur « *passer à l'étape 2* » et **validez** votre demande.
4. Procédez à la **vérification** de toutes vos réservations dans la rubrique « historique des demandes » ou dans l'agenda disponible sur la page dédiée à votre enfant.



En l'absence d'inscription, les enfants ne pourront pas être accueillis.
En l'absence de réservation, une tarification majorée sera appliquée.

Afin de faciliter le quotidien des familles et en l'absence de mesures spécifiques liées à la crise sanitaire, les délais de réservation et d'annulation sont assouplis.

ACTIVITES PERISCOLAIRES	Délais pour les réservations	Délais pour les annulations
<ul style="list-style-type: none"> • Accueil périscolaire du matin, de 7h30 à 8h20 • Pause méridienne, de 11h45 à 13h35 • Accueil périscolaire du soir, de 16h30 à 18h • Étude surveillée, de 16h30 à 18h • Accueil complémentaire, de 18h à 19h • Accueil de loisirs du mercredi, de 7h30 à 19h 	J - 15	J - 3
<p><u>Par exemple :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Vos réservations pour toutes activités du 4 septembre doivent être enregistrées au plus tard le 20 août. - Vos réservations pour toutes activités du 2 octobre doivent être enregistrées au plus tard le 17 septembre. 		

VACANCES SCOLAIRES	Périodes de réservation et de modification	Dates limites d'annulation de vos réservations
<p align="center">Période d'AUTOMNE <i>Du 21 octobre au 6 novembre 2023</i></p>	Entre le 11 septembre et le 1 ^{er} octobre 2023	
<p align="center">Période de NOËL <i>Du 23 décembre 2023 au 8 janvier 2024</i></p>	Entre le 13 novembre et le 3 décembre 2023	
<p align="center">Période d'HIVER <i>Du 10 février au 26 février 2024</i></p>	Entre le 2 et le 21 janvier 2024	
<p align="center">Période de PRINTEMPS <i>Du 6 avril au 22 avril 2024</i></p>	Entre le 26 février et le 17 mars 2024	J - 3 Avant la journée réservée
<p align="center">Période d'ETE : JUILLET et AOUT <i>Du 6 juillet 2024 à la veille de ma rentrée</i></p>	Entre le 27 mai et le 16 juin 2024	